



Pour 2018, la municipalité annonce **15 suppressions de postes à la DCPA !**

Cela vient s'ajouter aux 150 postes perdus en 10 ans, (10% des effectifs) et au non renouvellement des contrats aidés, véritable plan de licenciements de 1000 employés à l'échelle de la Ville, qui bien souvent occupent des postes permanents.

Ainsi la charge de travail augmente et se reporte sur ceux qui restent. Le savoir-faire et sa transmission sont aussi menacés : il est clair que cela impacte directement la maintenance et l'entretien des bâtiments.

Dans le même temps, des postes sont supprimés. Ainsi, à Bédier Ouest, il n'y a plus d'agent d'étage. Leurs tâches retombent alors sur les administratifs (secrétariat...).

Donc la charge de travail augmente sans cesse. Ainsi, les locaux de la préfecture de Police vont entrer dans le patrimoine de la Ville...la direction annonce deux postes supplémentaires pour s'en occuper. Est-ce bien en rapport avec ces nouvelles responsabilités ?

Un exemple : la réforme des magasins. Le but caché : faire disparaître les postes de maîtrise des

magasins. Auparavant, il y avait 3 agents par magasin : un AM et 2 AT. Avec la réforme, il n'y aurait plus que 2 agents par magasin de proximité, et ce serait des AT ! Cela pose la question de la responsabilité : un adjoint technique serait donc responsable des stocks ? Il aurait une responsabilité...sans la formation, sans les qualifications, sans le statut ni le salaire qui vont avec !

Dans un service, un agent témoigne : "*au 1er trimestre, on a déjà généré les 8 jours de récupération. En effet, des réunions sont organisées en mairie à 18h. Nous sommes contraints de dépasser les 39 heures. C'est le minimum vital !*" Une partie de leurs heures supplémentaires ne sont pas rémunérées ou compensées. Faudrait-il donner 8 jours de travail gratuit en plus par an ?

Et demain, qu'en sera-t-il des heures supplémentaires ?

Beaucoup d'agents arrivent avant 8h. Par exemple, certains encadrants, des surveillants de travaux : ce temps là non plus n'est pas comptabilisé !

Et la Ville voudrait supprimer, ou considérablement limiter, les 8 jours de récupération pour tous les agents de la Ville dès le 1er janvier 2018 ?

Un article des Echos en fournit la raison : cela permettrait de supprimer 187 postes !

Un chef demande à un agent : "*comment se fait-il que tu aies déjà généré 8 jours de récupération ?*" Les agents seraient-ils fautifs d'avoir généré ces 8 jours de récupération ?

Le redéploiement constant de personnel amène une surcharge de travail qui génère forcément du travail supplémentaire. D'où des dépassements d'horaires.

Il faut le rappeler : **ces 8 jours de récupération sont prévus dans le protocole ARTT de 2001.**

L'administration insinuerait que les agents restent le soir non pour travailler, mais pour générer des jours de récupération. Peut-on laisser l'administration insinuer cela, étant donné les tâches demandées, en constante augmentation ?

Dans tel service, le chef de service annonce : "au 1er janvier, c'est fini, plus de jour de récupération !"

La direction prétend que les conditions de travail seraient meilleures, grâce notamment aux "outils innovants". Mais ce n'est pas vrai, on ne travaille pas moins.

Pour un grand nombre d'agents, le choix quai de la Râpée, Bercy ou Morland, avait été choisi par rapport à la proximité avec Gare de Lyon et Austerlitz. Donc forcément : il y a une augmentation du temps de trajet.

"Avec Bédier, le temps de trajet a augmenté, on est plus fatigué, plus malade !"

A Bédier, l'augmentation de temps de trajet, c'est notamment l'attente, pendant parfois 8 à 9 minutes, pour avoir un métro.

Enfin, c'est avec indignation que les agents ont pris connaissance des décisions de la Ville en matière de prestations sociales. Ainsi, la Ville diminue la subvention à l'AGOSPAP de 1,3 millions d'euros. Ceux qui paieraient, ce serait les enfants des agents de la Ville, privés de partir en vacances !

Et dans le même temps, elle diminue les prestations sociales. Ainsi la Ville veut faire disparaître les primes à la naissance du 3ème au 7ème enfant : 153 € net qui disparaissent !

L'intersyndicale CFTC-CGT-FO-SUPAP-UCP réaffirme :

Maintien de toutes les prestations sociales aux agents de la Ville de Paris, maintien de la subvention AGOSPAP, **non** à la baisse de 1,3 millions d'euros !

Maintien du compteur pouvant comptabiliser les 8 jours de récupération dans chronogestor, **maintien** des heures supplémentaires, **rétablissement** du jour de congés supplémentaire pour les mères de famille

Non aux 15 suppressions de poste à la DCPA en 2018, **arrêt** des suppressions de poste, **maintien** de ces postes, que tous les postes soient pourvus, **maintien** dans l'emploi et titularisation de tous les contrats aidés, **ouverture** des concours !

Maintien de toutes les missions de la DCPA !

Abandon du projet de fusion des corps techniques de catégorie A !

Il a été décidé de lancer une pétition, et de demander audience à la direction sur ces questions.

Signez la pétition, préparez la délégation qui rencontrera la direction de la DCPA.

Partout, dans vos services, établissez vos cahiers de revendication, et venez les porter le jour de la délégation.